

Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur - Année 2024

En 2024, 92 690 enseignants sont en activité dans les établissements publics d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace. Cet effectif a progressé de 1 % en un an et de 2 % en dix ans dans un contexte de forte hausse du nombre d'enseignants contractuels. Parmi eux, 55 420 appartiennent aux corps des enseignants-chercheurs titulaires (y compris hospitalo-universitaires et les corps à statuts spécifiques), 12 640 sont des enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur et 24 630 sont des enseignants contractuels (hors vacataires et enseignants invités). Les enseignants-chercheurs titulaires relèvent principalement des Sciences-Techniques (44 %), devant les Lettres-Sciences humaines (27 %). 46 % des maîtres de conférences et 31 % des professeurs des universités sont des femmes.

Pelageya Cardon
Hiatini Tekohutetua
DGRH A1-1



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des ressources humaines (DGRH) :**

72, rue Regnault
75243 Paris Cedex 13

Directeur de la publication :

Christophe Géhin

Rédactrice en chef :

Falilath Adedokun

ISSN 2826-2999

e-ISSN 2740-8787

Au sein du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE), les personnels enseignants se répartissent en trois grandes catégories : les enseignants-chercheurs titulaires (60 %), les enseignants contractuels (27 %) et les enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur (14 %) (*figures 1 et 2*).

Les enseignants-chercheurs titulaires (y compris les personnels hospitalo-universitaires et les corps à statuts spécifiques) se composent de 40 % de professeurs des universités et assimilés (PR) et de 60 % de maîtres de conférences et assimilés (MCF).

La catégorie des enseignants contractuels réunit les doctorants contractuels effectuant un service d'enseignement (28 %), les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (20 %),

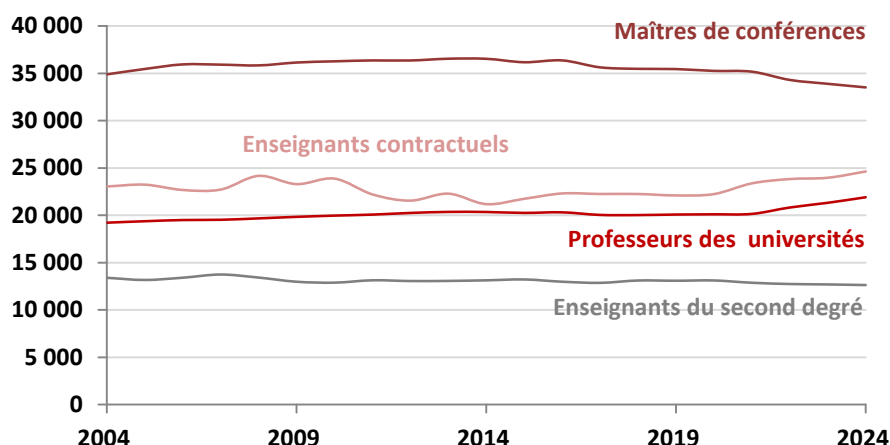
les contractuels des disciplines hospitalo-universitaires (18 %), les contractuels LRU et les enseignants associés (11 % chacun), les professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré (8 %), ainsi que les lecteurs et les maîtres de langues (4 %).

Une évolution modérée sur la décennie

Entre 2014 et 2024, les effectifs des enseignants du supérieur progressent de 91 200 à 92 690, soit une hausse de 2 % sur dix ans. Cette hausse est principalement portée par l'augmentation des effectifs d'enseignants contractuels (+16 %).

Entre 2023 et 2024, l'effectif total progresse de 1 %, s'inscrivant dans la dynamique de légère augmentation observée depuis 2020.

① Évolution de l'effectif des personnels de l'enseignement supérieur depuis 2004



② Enseignants en activité dans l'enseignement supérieur en 2024

Groupe de disciplines CNU	PR et assimilés	MCF et assimilés	Enseignants du second degré	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement (1)	Attachés temporaires d'enseignement et de recherche (2)	Enseignants associés	Lecteurs et maîtres de langue	Professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré	Contractuels LRU	Chefs de clinique, AHU, PHU (3)	Total
Groupe 1 : Droit et Science politique	1 526	2 388		409	700	258		58	173		5 512
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	1 283	2 704	1 813	210	472	503		304	383		7 672
Sous-total : Droit-Economie-Gestion	2 809	5 092	1 813	619	1 172	761		362	556		13 184
Groupe 3 : Langues et Littératures	1 647	3 755	4 072	298	624	65	853	597	544		12 455
Groupe 4 : Sciences humaines	2 259	4 253	812	740	1 008	408		129	195		9 804
Groupe 12 : Interdisciplinaire	710	1 870	1 778	157	276	285	4	153	161		5 394
Théologie	24	25		2	1			2	3		57
Sous-total : Lettres-Sciences humaines	4 640	9 903	6 662	1 197	1 909	758	857	881	903		27 710
Groupe 5 : Mathématiques et Informatique	2 268	4 107	1 129	915	595	129		77	163		9 383
Groupe 6 : Physique	973	1 286	609	321	63	11		22	26		3 311
Groupe 7 : Chimie	1 179	1 868	165	579	117	14		14	41		3 977
Groupe 8 : Sciences de la terre	467	788		299	66	13		2	11		1 646
Groupe 9 : Sciences de l'ingénieur	2 504	4 247	1 773	752	389	182		116	208		10 171
Groupe 10 : Biologie et Biochimie	1 446	2 905	427	770	236	56		31	59		5 930
Sous-total : Sciences-Techniques	8 837	15 201	4 103	3 636	1 466	405		262	508		34 418
Pharmacie	641	1 082		90	74	88		2	26	68	2 071
Médecine	4 202	1 434				385				3 910	9 931
Odontologie	178	305				51				367	901
Autres sections de santé	18	60		3		24		19	52		176
Sous-total : Santé	5 039	2 881		93	74	548		21	78	4 345	13 079
Corps spécifiques affectés dans des grands établissements (hors CNU)	570	449									1 019
Non renseigné			58	1 353	368	335	68	323	773		3 278
Total	21 895	33 526	12 636	6 898	4 989	2 807	925	1 849	2 818	4 345	92 688

Sources : DGRH A1-1 / RHSUPINFO - Enquête sur la situation des enseignants contractuels.

(1) 12 346 doctorants contractuels n'ayant pas de mission d'enseignement ne sont pas comptabilisés dans ce tableau. Depuis 2016, ils peuvent toutefois, sous conditions, cumuler des activités d'enseignement hors contrat doctoral.

(2) 4 154 ATER sont à temps plein et 835 à temps partiel, ce qui correspond à 4 571,5 équivalents temps plein.

(3) AHU : Assistants hospitalo-universitaires ; PHU : Praticiens hospitalo-universitaires

La création d'une nouvelle voie temporaire de promotion interne d'accès au corps des PR (décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021), a permis d'augmenter leur part parmi les enseignants-chercheurs titulaires (+4 points par rapport à 2020). Sur les 1 600 repyramidages prévus sur la période 2021-2024, 1 540 ont effectivement été prononcés, soit 96 %.

Les enseignants-chercheurs relevant des Sciences-Techniques sont les plus nombreux

Les enseignants-chercheurs titulaires (hors corps spécifiques) relèvent principalement de la grande discipline des Sciences-Techniques (44 %). Les lettres-Sciences humaines en regroupent 27 %, tandis que le Droit-Économie-

Gestion et la Santé représentent chacun 15 %. Cette répartition disciplinaire demeure globalement stable dans le temps.

Entre 2014 et 2024, seuls les effectifs en Droit-Economie-Gestion ont augmenté (+3 %). Ils reculent en Lettres-Sciences humaines (-3 %) et en Sciences-Techniques (-4 %), et restent stables en Santé.

Au sein des Sciences-Techniques, 28 % des effectifs relèvent du groupe disciplinaire des Sciences de l'ingénieur, 27 % des Mathématiques-informatique, 18 % de la Biologie-biochimie, 13 % de la Chimie, 9 % de la Physique et 5 % des Sciences de la terre **(figure 3)**.

Dans la grande discipline des Lettres-Sciences humaines, les enseignants-chercheurs relèvent majoritairement des Sciences humaines (45 %) et des Langues-littératures (37 %), le groupe Interdisciplinaire représentant 18 %.

En Droit-Economie-Gestion, les effectifs se répartissent à parts égales entre le Droit-science politique et les Sciences économiques-gestion.

Par ailleurs, 1 019 enseignants appartiennent à des corps à statuts particuliers. Ces statuts, assimilés aux corps universitaires, répondent à des missions particulières (conservation et mise en valeur du patrimoine par exemple) et/ou sont spécifiques à certains établissements **(Voir sources)**.

Les enseignants-chercheurs sont principalement affectés dans les universités

La plupart (92 %) des enseignants-chercheurs en activité sont affectés dans les universités et les universités de technologie. Les 8 % restants sont affectés dans des écoles d'ingénieurs ou d'autres établissements (écoles normales

supérieures, instituts d'études politiques, grands établissements, etc.).

À cette population, s'ajoutent 2 193 enseignants-chercheurs (soit 4 % de la totalité des enseignants-chercheurs) qui ne sont pas en fonction dans des établissements relevant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace : ils sont pour moitié en position de détachement et pour moitié en congé ou en disponibilité (Voir Annexe 1).

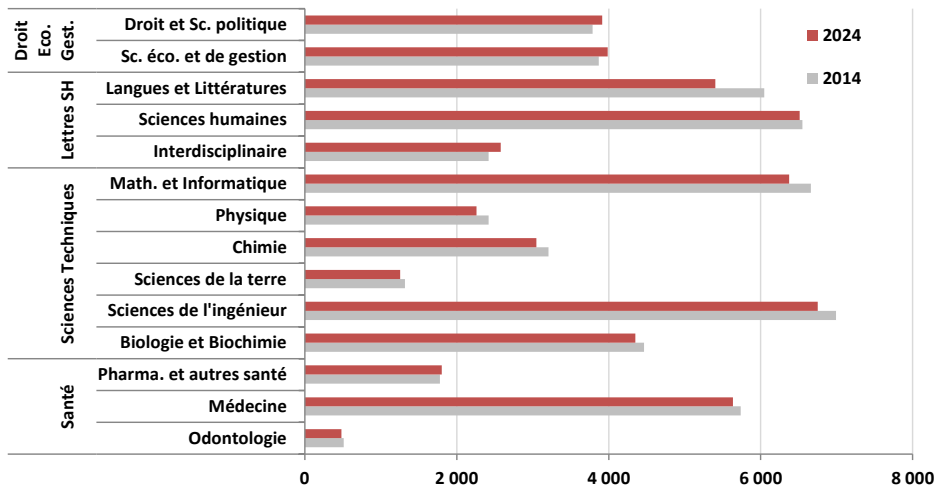
La dynamique du néo-recrutement des enseignants-chercheurs

En 2024, 1 688 enseignants-chercheurs titulaires (hors corps spécifiques) ont été néo-recrutés. Le néo-recrutement concerne les enseignants-chercheurs nouvellement recrutés dans le corps, sans inclure le passage de MCF à PR. La même année, 1 364 départs définitifs sont enregistrés. Ils correspondent aux différentes catégories suivantes : la retraite, la démission, le licenciement, etc. (Voir sources). La majorité des sorties définitives sont les départs à la retraite (83 %). La grande discipline Sciences-Techniques est celle qui comptabilise le plus de départs définitifs (542), soit 40 % du total (figure 4).

Les âges moyens varient selon les disciplines et les corps

En 2024, les MCF en activité ont en moyenne 48 ans, avec peu de variation

3 Effectifs d'enseignants-chercheurs titulaires par groupe de disciplines CNU



Sources : DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO.
Champ : Enseignants-chercheurs hors corps spécifiques.

d'une discipline à l'autre (figure 5). Les PR sont plus âgés, avec un âge moyen de 55 ans. Ils sont en moyenne plus âgés en Lettres-Sciences humaines (56 ans), et plus jeunes en Droit-Economie-Gestion (52 ans). Ces écarts tiennent en partie aux modalités de recrutement. Jusqu'en 2015, l'agrégation constituait la principale voie d'accès au professorat en Droit-Économie-Gestion, sans exigence d'habilitation à diriger des recherches (HDR). Les recrutements intervenaient plus jeune, souvent avant 40 ans. En Lettres-Sciences humaines, les PR sont recrutés parmi des MCF en moyenne plus âgés que dans les autres disciplines (50 ans).

Les femmes restent moins nombreuses que les hommes, bien que leur proportion augmente

En 2024, les enseignants-chercheurs sont majoritairement des hommes (60 %), les femmes représentant 40 % des effectifs. La proportion de femmes est plus importante chez les MCF (46 %) que parmi les PR (31 %) (figure 6). Toutefois avec la mise en œuvre du repyramidage, le taux de féminisation des PR s'est accéléré ces dernières années. En effet, la part des femmes est passée de 27 % en 2020 à 31 % en 2024, soit une hausse de 4 points. Des écarts par sexe sont également observables au niveau des grandes

4 Répartitions des néo-recrutés et des sorties définitives des enseignants-chercheurs titulaires en 2024

Grande discipline	Néo-recrutés				Sorties définitives				
	Hommes	Femmes	Total	Part de Femmes	Hommes	Femmes	Total	Part de Femmes	Dont retraite
Droit-Economie-Gestion	136	103	239	43%	106	60	166	36%	127
Lettres-Sciences humaines	235	273	508	54%	207	211	418	50%	373
Sciences-Techniques	379	195	574	34%	413	129	542	24%	437
Santé	211	156	367	43%	176	62	238	26%	199
Total	961	727	1 688	43%	902	462	1 364	34%	1 136

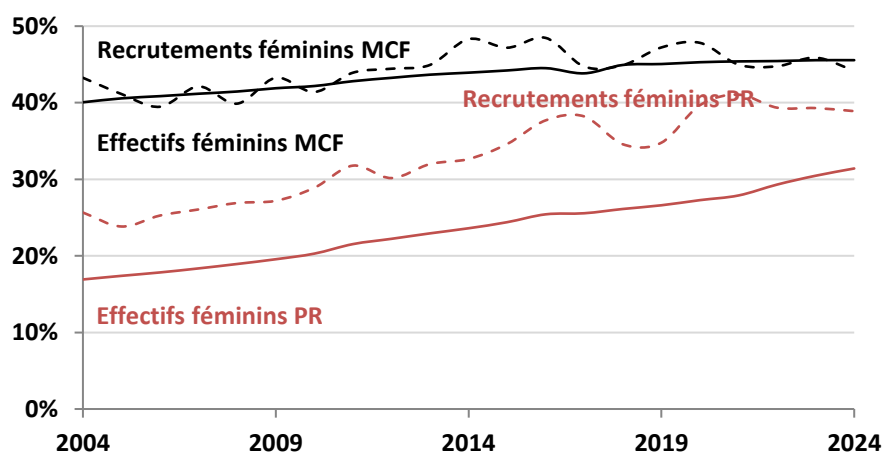
Sources : DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO - ANTEE/FIDIS, DGRH A2-2 Enquête sur les personnels hospitalo-universitaires
Champ : Enseignants-chercheurs hors corps spécifiques.

disciplines : chez les MCF, les femmes sont majoritaires en Lettres-Sciences humaines (58 %) et en Santé (53 %), mais minoritaires en Sciences-Techniques (34 %). Chez les PR, leur proportion est plus faible dans toutes les disciplines, allant de 47 % en Lettres-Sciences humaines à seulement 23 % en Sciences-Techniques. Les écarts entre le corps des PR et celui des MCF s'expliquent principalement par le fait que les femmes MCF soutiennent moins souvent l'HDR que les hommes et candidatent relativement moins aux fonctions de PR. Ces différences disciplinaires trouvent leur origine avant l'entrée dans le monde professionnel universitaire : dès le doctorat, la proportion de femmes diffère sensiblement selon les disciplines.

Près d'un enseignant-chercheur sur dix est de nationalité étrangère

Parmi les enseignants-chercheurs titulaires en activité, 8 % sont de nationalité étrangère. Si les écarts de la proportion d'étrangers entre les corps sont ténus (9 % de MCF, contre 7 % de PR), ils sont en revanche un peu plus prononcés entre les disciplines (*figure 7*). Les enseignants-chercheurs étrangers représentent 10 % en Sciences-Techniques, 9 % en Lettres-Sciences-humaines, 6 % en Droit-Economie-Gestion et 3 % en Santé. Par ailleurs, parmi les 1 019 enseignants relevant des corps spécifiques, 13 % sont de nationalité étrangère.

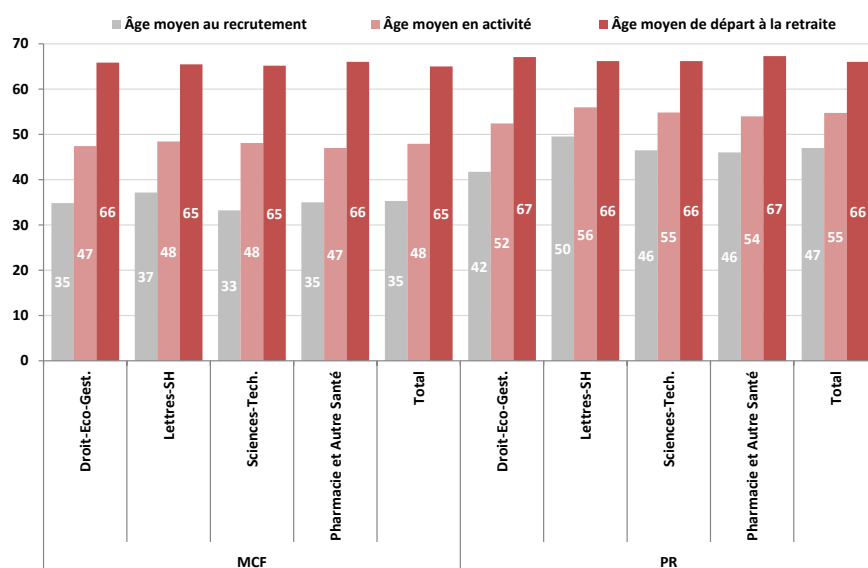
⑥ Évolution de la part des effectifs et des recrutements féminins d'enseignants-chercheurs titulaires selon le corps depuis 2004



Sources : DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO - ANTEE/FIDIS

Champ : Afin de permettre les comparaisons temporelles, la figure est réalisée hors enseignants-chercheurs relevant des corps spécifiques et hors article 46.3, agrégation, mutation et détachement.

⑤ Âges moyens des enseignants-chercheurs titulaires recrutés ⁽¹⁾, en activité et partant à la retraite en 2024



Sources : DGRH A1-1 / RHSUPINFO - ANTEE/FIDIS.

Champ : Enseignants-chercheurs hors corps spécifiques, hors hospitalo-universitaires

(1) Recrutement par concours (hors mutation et détachement).

Les deux tiers des enseignants-chercheurs de nationalité étrangère sont originaires de l'Union européenne. Cette part est plus élevée parmi les PR (82 %) que parmi les MCF (57 %).

Les enseignants du second degré relèvent majoritairement des Lettres-Sciences humaines

Parmi les 12 640 enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur, 55 % appartiennent au corps des professeurs agrégés, 44 % à celui des

professeurs certifiés et 1 % à d'autres catégories telles que les conseillers principaux d'éducation ou les enseignants de statut particulier, comme ceux de l'ENSAM (École nationale supérieure des arts et métiers) (*figure 8*). La répartition des enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur entre professeurs certifiés et professeurs agrégés est stable depuis le début des années 2000.

La grande majorité (93 %) des enseignants du second degré sont affectés dans les universités et les universités de technologie. Les 7 % restants sont affectés dans les écoles d'ingénieurs et les autres établissements (écoles normales supérieures, instituts d'études politiques, grands établissements, etc.).

Un peu plus de la moitié des enseignants du second degré relèvent des Lettres-Sciences humaines, près d'un tiers des Sciences-Techniques et 14 % du Droit-Economie-Gestion.

Parmi les enseignants du second degré qui relèvent des Sciences-Techniques, près des trois quarts appartiennent au corps des professeurs agrégés.

La part de femmes parmi les enseignants du second degré affectés au supérieur a progressé, atteignant 48 % en 2024 (+5 points sur ces quinze dernières années).

Cette proportion des femmes varie selon les disciplines. Elles sont majoritaires en Lettres-Sciences humaines (60 %) et en Droit-Economie-Gestion (53 %), alors qu’elles restent minoritaires en Sciences-Techniques (27 %).

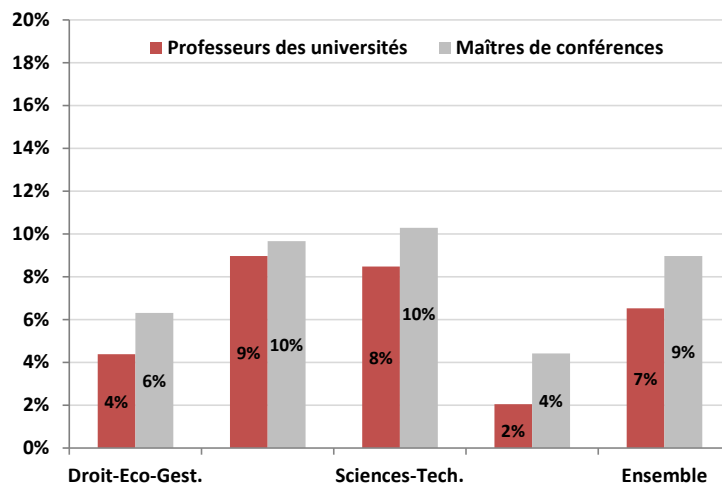
L’âge moyen des enseignants du second degré est de 50 ans en 2024.

Les doctorants contractuels sont les enseignants contractuels les plus nombreux

En 2024, les doctorants assurant un service d’enseignement représentent 28 % des enseignants contractuels, constituant la catégorie la plus nombreuse (figure 9). Créé en 2009, le contrat de doctorant contractuel s’est progressivement substitué aux contrats d’allocation de recherche et de monitorat d’initiation à l’enseignement supérieur, ce qui explique leur essor parallèlement au déclin des moniteurs – puis à leur extinction – depuis 2010. La proportion de doctorants contractuels enseignants a augmenté jusqu’en 2013 (38 %), avant de diminuer. L’augmentation du nombre de doctorants contractuels a contrasté avec la diminution du nombre d’attachés temporaires d’enseignement et de recherche (ATER), en particulier depuis le milieu des années 2000. En 2024, les ATER représentent 20 % des enseignants contractuels contre 32 % en 2004.

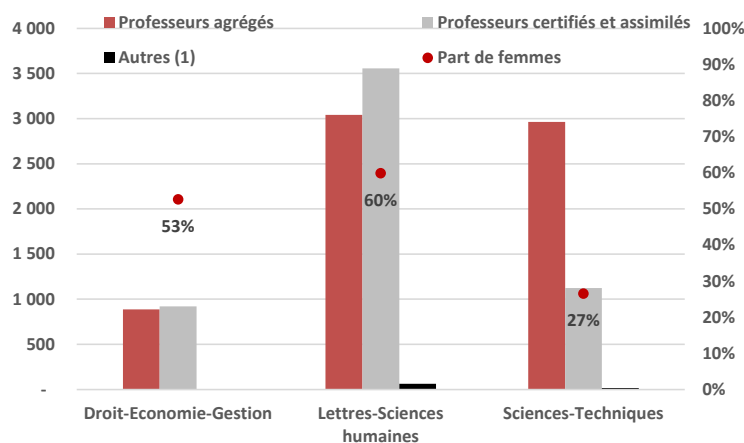
La part des enseignants associés tend également à diminuer lentement : ils ne représentent plus que 11 % des enseignants contractuels, contre 14 % en 2004. Les catégories les moins nombreuses sont celles des contractuels LRU, des lecteurs et maîtres de langues, ainsi que des professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré. En 2024, 2 818 contractuels LRU sont dénombrés (contre 1 005 en 2016), soit 11 % des enseignants contractuels (+5 points en 8 ans). Les professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré augmentent depuis le milieu des années 2010, passant de 3 % des effectifs contractuels en 2014 à 8 % en 2024. Relativement stables dans le temps, les lecteurs et maîtres de langues

7 Enseignants-chercheurs de nationalité étrangère en activité dans l’enseignement supérieur en 2024



Source : DGRH A1-1 / RHSUPINFO

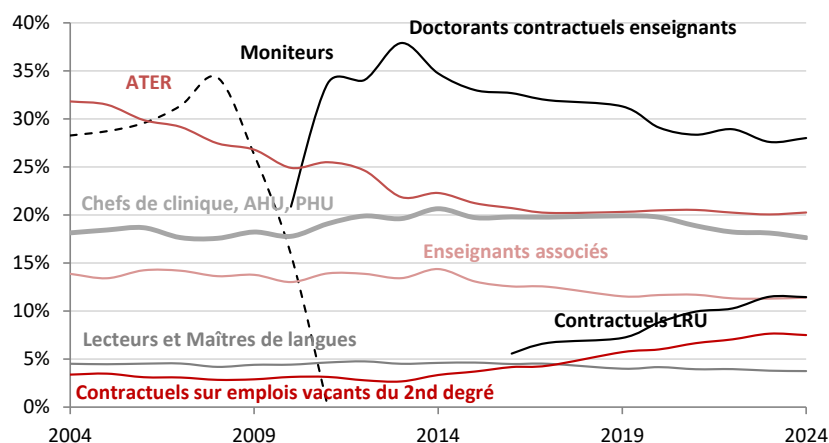
8 Enseignants du second degré en fonction dans l’enseignement supérieur en 2024



Source : DGRH A1-1 / RHSUPINFO.

(1) Psychologues de l’Éducation Nationale, Conseillers principaux d’éducation, Professeurs de l’École nationale supérieure des Arts et Métiers (ENSAM)... La discipline est connue pour 82 enseignants du second degré appartenant à la catégorie « Autres » (sur 111). Au total, tous corps confondus et « Autres », la discipline n’est pas renseignée pour 58 enseignants.

9 Répartition des enseignants contractuels en fonction dans l’enseignement supérieur selon le statut depuis 2004



Source : DGRH A1-1 / Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

concentrent, selon les années, de 4 % à 5 % des enseignants contractuels. Quatre autres catégories d'enseignants contractuels participent également à l'enseignement supérieur : les chaires de professeur junior, les enseignants invités, les chargés d'enseignement vacataires et

les agents temporaires vacataires. 328 chaires de professeur junior sont en activité dans les universités sur les 352 contrats signés en 2024. Les invités et les vacataires assurent généralement un nombre sensiblement réduit d'heures d'enseignement comparé aux autres

catégories d'enseignants. Plus de 1 200 enseignants invités et 164 500 enseignants vacataires (recensés dans 91 % des établissements répondants) ont été en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur. ■

Sources/Définitions/Méthodologie

- Sources : les données relatives aux enseignants-chercheurs titulaires sont issues des fichiers de la direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE). Elles intègrent notamment des extractions des applications RHSUPINFO, GESUP 2, DGRH A2-2 Enquête sur les personnels hospitalo-universitaires, ANTEE et FIDIS (Galaxie) relatives aux campagnes de recrutement 2024.
- Les données concernant les enseignants contractuels proviennent d'une enquête annuelle conduite auprès des établissements d'enseignement supérieur. Les informations relatives aux agents recrutés en application de l'article L. 954-3 du code de l'éducation (« contractuels LRU »), créés par la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007, sont intégrées à la publication depuis 2016.
- Les données statistiques relatives aux enseignants titulaires qui figurent dans la présente note sont observées au 31/12/2024. Elles sont considérées comme représentatives de l'année 2024. Les enseignants contractuels sont recensés pour l'année universitaire 2023-2024.
- Les corps spécifiques regroupent les directeurs d'études et maîtres de conférences de l'École des hautes études en sciences sociales, de l'École pratique des hautes études, de l'École nationale des chartes et de l'École française d'Extrême-Orient, les professeurs et maîtres de conférences du Muséum national d'Histoire naturelle, les astronomes et astronomes adjoints, les physiciens et physiciens adjoints, les professeurs du Conservatoire national des arts et métiers, les professeurs du Collège de France, les professeurs de l'École centrale des arts et manufactures.
- Les départs définitifs sont de différentes catégories : la retraite, le décès, la démission, le licenciement, la radiation, la révocation, départs vers d'autres administrations, les fins de stage et les abandons de poste.
- Le terme « enseignants-chercheurs » concerne ici les professeurs des universités (PR) et les maîtres de conférences (MCF) universitaires et hospitalo-universitaires, ainsi que les corps assimilés (sauf précision contraire).
- Le découpage disciplinaire est celui des sections du Conseil national des universités (CNU), y compris pour les enseignants du second degré auxquels est attribuée la section CNU correspondant à leur spécialité disciplinaire.
- Certains indicateurs de la présente note diffèrent de ceux de la fiche n°4 de *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France* (publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR). Par exemple, les périmètres des enseignants contractuels des deux publications ne correspondent pas exactement, celui de la fiche n° 4 incluant notamment les invités. Les données relatives au recrutement diffèrent également de celles présentées dans la *Note de la DGRH* consacrée à ce thème. cette dernière n'incluant pas les données de la Santé. contrairement à la présente note.

En savoir plus

Beaurenaut A. (2026), « La campagne de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités - Session 2024 », MESRE, *Note de la DGRH*, n° 1.

Beaurenaut A.-S. (2025), « Les enseignants contractuels affectés dans l'enseignement supérieur - Année 2024 », MESRE, *Note de la DGRH*, n° 6.

Adedokun F., Lorenzi R., Pépin C., Tourbeaux J. (2024) « Les dispositifs RH de la loi de programmation de la recherche (LPR) : repyramidage, chaire de professeur junior, RIPEC — Années 2021-2022 », MESR, *Note de la DGRH*, n° 1.

Thomas J. et Tourbeaux J. (2022), « La place des enseignants-chercheurs étrangers relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche », MESR, *Documents de travail de la DGRH*.

Toutes les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le panorama des personnels enseignants de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html>